

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE101

présenté par
M. Saddier, M. Tardy et M. Ginesy

ARTICLE 19

Supprimer l'alinéa 28.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de revenir à la rédaction antérieure pour la réalisation de logements destinés aux salariés de la station.